



**BOURGOGNE**

## Déclaration liminaire CAPA avancement CPE 2018

Cette commission administrative paritaire examine les promotions des Conseillers Principaux d'Éducation selon des règles transitoires à mi-chemin entre l'ancien système d'avancement d'échelon et les bonifications prévues par le Protocole des Parcours Carrière et Rémunération.

C'est une occasion pour le Sgen-CFDT de se féliciter de l'adoption de ces nouveaux principes pour le déroulement de nos carrières :

- une carrière pour tous au même rythme, sauf 2 années, et qui se déroulera sur 2 grades,
- la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement, ce que nous demandions depuis plusieurs décennies,
- un véritable accompagnement de la part des inspections.

Néanmoins, nous regrettons le calendrier de mise en place de ce protocole. La revalorisation indiciaire prévue en janvier 2018 est repoussée ; la campagne pour la classe exceptionnelle a été effectuée dans l'urgence ; nous n'avons toujours pas la note de service relative à la Hors Classe.

Le PPCR doit aussi permettre d'aboutir à une réelle égalité de promotion entre les hommes et les femmes, proportionnellement à la constitution du corps. La CFDT été particulièrement vigilante sur ce point lors des négociations. Nous serons donc particulièrement attentifs à son respect, aussi bien pour les avancements accélérés que pour les accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Cette année de transition est un peu spéciale, car elle s'appuie sur l'ancien système de notation. Par conséquent, ce tableau résulte des notes administratives de la campagne 2016. Nous regrettons que, contrairement à d'autres académies, nos collègues CPE promouvables n'ont pas été inspectés l'an dernier dans l'optique des nouvelles modalités du rendez-vous de carrière.

Concernant les rendez-vous de carrière de cette année scolaire, les collègues visités n'ont pas pour l'instant connaissance de la date à laquelle le compte-rendu leur sera communiqué. Pour cette année de mise en place, est-ce-que ce retour aura lieu pour tous les collègues concernés en fin de campagne soit fin mai ou est-ce-que certains compte-rendus vont prochainement être communiqués ? Nous avons bien noté que lors du Groupe de Travail des barèmes inter, vous nous aviez indiqué que ces CR seraient transmis via SIAE.

Quand est-il des collègues promouvables en congé sur la totalité d'une année scolaire que ce soit en congé maladie, en congé maternité puis congé parental ou pour disponibilité ? Comment leur situation va être examinée lors des CAPA avancement ?

Comme c'est la première CAPA de l'année, nous souhaitons revenir sur les conditions de rentrée. En effet, le ministère a décidé de mettre en place dans l'urgence « Devoirs faits », sans grands moyens supplémentaires au retour des vacances d'automne.. Un dispositif chasse l'autre,... l'inconstance ne nous aide ni à garder le cap, ni à assurer sereinement nos missions. Certains établissements, que ce soit en collège ou en Lycée Professionnel accueillant des 3ème prépa pro ont fait du bricolage, au détriment d'autres dispositifs tels que le tutorat. La réponse devait être dans l'embauche de Services Civiques, que nombre de collèges n'ont pas pu trouver faute de candidats. Certains établissements ont sollicité sur ces missions les équipes Vie Scolaire, en particulier des AED, amputant par là-même leur présence sur le terrain, au moment même de la disparition des CAE-CUI. Bref, c'est vraiment très tendu. Il est clair que les collèges sur lesquels le dispositif tient grâce aux vies scolaires ont besoin de postes, pour compenser les heures données. Des besoins en formation, en matériel, en temps de concertation entre enseignants et vies scolaires se font jour.

Pour rappel, nous déplorons toujours les taux différents des HSE, qui vont rémunérer les collègues impliqués dans devoirs faits : les agrégés à 57,13 €, les certifiés à 39,31 €, les CPE et les professeurs documentalistes à 30,00 € et les AED à 15,99 € pour exactement le même travail. De nombreux CPE ont passé des heures sur la mise en place de « Devoirs faits », en même temps d'ailleurs - autre nouveauté de cette rentrée - qu'ils étaient réquisitionnés pour les évaluations des 6ème. Cet empilement de nouveautés s'est fait au détriment d'autres missions, au moment où nous aurions bien eu besoin d'être plus disponibles pour accueillir et connaître nos élèves.

Ces nouvelles missions viennent remettre en lumière, pour de nombreux collègues, le problème des critères d'attributions des postes de vie scolaire. Au regard des baisses de DHG dans de nombreux établissements, devons nous craindre également une baisse des effectifs pour nos équipes Vie Scolaire. Pourrions-nous avoir un éclairage sur le nombre d'AED et d'AP dont devrait être doté chaque établissement ? Ces précisions utiles nous aideraient vraiment à envisager l'avenir sereinement, à mieux gérer nos équipes et à rassurer les AED, AP, services civiques qui œuvrent quotidiennement à nos côtés.

Quant à l'implantation des postes CPE pour la rentrée 2018, nous espérons que notre demande réitérée lors du groupe de travail de janvier d'avoir au minima les documents de travail, voire la mise en place d'un GT concernant une carte cible CPE sera entendue. Une transparence sur les critères étudiés permettrait de lever certaines inquiétudes.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires du Sgen CFDT Bourgogne